

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

VILLE DE COUZEIX

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le compte administratif 2024 du budget principal ; elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2024 du Budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2024 du Budget principal devra être adopté en séance du conseil municipal le 14 avril 2025.

I.- LES RESULTATS 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	500 000,00 €
Recettes 2024	11 024 863,72 €
Dépenses 2024	9 775 683,69 €
Résultat de l'exercice 2024	1 249 180,03 €
Résultat cumulé 2024	1 749 180,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement antérieur reporté	2 168 596,61 €
Recettes 2024	8 105 972,39 €
Dépenses 2024	6 960 558,55 €
Solde 2024	1 145 413,84 €
Solde cumulé 2024	-1 023 182,77 €
RAR Recettes 2024	1 740 850,06 €
RAR Dépenses 2024	1 815 974,16 €
Solde des RAR 2024	-75 124,10 €
Besoin de financement	1 098 306,87 €

La section de fonctionnement :

Le montant des dépenses est de 9 775 683.69 €
Le montant des recettes est de 11 024 863.72 €
Le résultat de l'exercice est donc de 1 249 180.03 €
L'excédent de fonctionnement reporté 2023 étant de 500 000 €, le résultat cumulé 2024 se monte à 1 749 180.03 €.

La section d'investissement :

Le montant des dépenses est de 6 960 558.55 €
Le montant des recettes est de 8 105 972.39 €
Le solde de l'exercice est donc de 1 145 413.84 €
Le déficit d'investissement reporté 2023 étant de 2 168 596.61 €, le solde cumulé 2024 est de – 1 023 182.77 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont :

Les dépenses engagées et non réalisées ou non réglées à la clôture de l'exercice (1 815 974.16 €).
Les recettes engagées et non perçues à la clôture de l'exercice (1 740 850.06 €).

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 1 098 306.87 € :

Somme du déficit cumulé d'investissement et du solde des restes à réaliser, soit :

$$-1 023 182.77 € + (1 740 850.06 € - 1 815 974.16 €) = - 1 098 306.87 €$$

Le passage en M57 nécessitant l'apurement du compte 1069, il convient d'enlever la somme de 66 410,98€ à l'affectation du résultat 2024.

II.- L'EXECUTION DU BUDGET 2024

A. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES				
Dépenses	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2024 et le BP 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 482 807,00 €	2 434 924,00 €	2 267 960,92 €	-8,65%
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 137 719,00 €	5 137 719,00 €	5 067 378,05 €	-1,37%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	429 730,00 €	430 515,00 €	430 407,20 €	0,16%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	842 000,00 €	856 838,00 €	806 214,84 €	-4,25%
66 CHARGES FINANCIERES	272 000,00 €	304 260,00 €	301 523,86 €	10,85%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	2 000,00 €	393,99 €	-80,30%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 166 256,00 €	9 166 256,00 €	8 873 878,86 €	-3,19%
<i>(042) 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)</i>	0,00 €	522 887,26 €	522 887,26 €	
<i>(042) 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	421 850,00 €	421 850,00 €	378 917,57 €	-10,18%
<i>(023) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	1 029 058,00 €	1 029 058,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 450 908,00 €	1 973 795,26 €	901 804,83 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 617 164,00 €	11 140 051,26 €	9 775 683,69 €	-7,93%
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES				
Recettes	BP 2024	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2024 et le BP 2024
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 160 000,00 €	1 160 000,00 €	1 292 743,28 €	11,44%
73 IMPOTS ET TAXES (Autres que produits des 3 taxes)	489 500,00 €	489 500,00 €	619 485,03 €	26,55%
73 IMPOTS ET TAXES (Produits des 3 taxes)	6 791 000,00 €	6 791 000,00 €	6 716 098,00 €	-1,10%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 170 587,00 €	1 170 587,00 €	1 297 492,20 €	10,84%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	82 557,00 €	82 557,00 €	84 920,85 €	2,86%
013 ATTENUATION DE CHARGES	80 000,00 €	80 000,00 €	132 631,59 €	65,79%
76 PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	100,00 €	199,38 €	99,38%
77 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	464 160,60 €	464 160,60 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	104 020,00 €	104 020,00 €	119 100,14 €	14,50%
TOTAL DES RECETTES REELLES	9 877 764,00 €	10 341 924,60 €	10 726 831,07 €	8,60%
<i>(042) 77 TRAVAUX EN REGIE</i>	230 000,00 €	230 000,00 €	229 700,23 €	-0,13%
<i>(042) 77 MOINS VALUE</i>	0,00 €	58 726,66 €	58 726,66 €	
<i>(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT</i>	9 400,00 €	9 400,00 €	9 605,76 €	2,19%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	239 400,00 €	298 126,66 €	298 032,65 €	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	10 117 164,00 €	10 640 051,26 €	11 024 863,72 €	8,97%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 617 164,00 €	11 140 051,26 €	11 524 863,72 €	8,55%

Les dépenses réelles totales de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 96.81 % de leur prévision au Budget primitif 2024. Ce taux de réalisation montre que les prévisions budgétaires ont été respectées.

Les recettes réelles totales de fonctionnement, (exclusion faite des cessions d'immobilisations qui ne sont jamais inscrites en fonctionnement au stade du Budget primitif), ont été réalisées à hauteur de 103.89 % de leur prévision au Budget primitif 2024.

A. 1 EVOLUTION 2023-2024 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 296 194,83 €	2 267 960,92 €	-1,23%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 860 046,80 €	5 067 378,05 €	4,27%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	385 180,01 €	430 407,20 €	11,74%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	592 074,91 €	806 214,84 €	36,17%
66 CHARGES FINANCIERES	165 260,71 €	301 523,86 €	82,45%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 510,20 €	393,99 €	-91,26%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	8 303 267,46 €	8 873 878,86 €	6,87%
<i>(042) 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)</i>	<i>14 832,23 €</i>	<i>522 887,26 €</i>	<i>3425,34%</i>
<i>(042) 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	<i>337 436,32 €</i>	<i>378 917,57 €</i>	<i>12,29%</i>
<i>(023) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	352 268,55 €	901 804,83 €	156,00%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 655 536,01 €	9 775 683,69 €	12,94%

LES DEPENSES REELLES :

Elles ont augmenté de 6,87 % par rapport à 2023.

➤ **Les Charges à caractère général :**

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011 et en 2024 elles représentent 25,55 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées principalement de charges permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout :

- Des prestations de services diverses, de l'énergie, des combustibles, des carburants, des assurances, des denrées alimentaires, des fournitures et produits d'entretien du patrimoine, des diverses maintenances, des fournitures scolaires et administratives, des frais d'annonces et d'insertion, des frais de fêtes et cérémonies, des frais de publicité, des frais de transports, d'affranchissement, de télécommunication, des taxes foncières, etc

Ci-après le comparatif 2024-2023 des charges à caractère général :

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
6042 Achats de prestations de service	157 916,04 €	160 542,09 €	1,66%
6045 Achats d'études, prestations de services	6 996,00 €	0,00 €	-100,00%
60611 Eau et assainissement	22 280,71 €	29 695,57 €	33,28%
60612 Energie, électricité	257 574,99 €	365 488,24 €	41,90%
60621 Combustibles	362 028,98 €	198 980,64 €	-45,04%
60622 Carburants	66 561,83 €	65 897,78 €	-1,00%
60623 Alimentation	422 754,46 €	437 034,08 €	3,38%
60624 Produits de traitement	655,67 €	1 932,61 €	194,75%
60628 Autres fournitures non stockées	1 845,23 €	536,88 €	-70,90%
60631 Fournitures d'entretien	43 592,94 €	48 792,95 €	11,93%
60632 Fournitures de petit équipement	252 541,30 €	218 741,98 €	-13,38%
60633 Fournitures de voirie	0,00 €	1 880,23 €	
60636 Fournitures de vêtements	12 819,43 €	9 534,44 €	-25,63%
6064 Fournitures administratives	9 604,57 €	9 141,65 €	-4,82%
6065 Livres, disques, cassettes,... (médiathèque)	0,00 €	1 567,99 €	
60668 Autres produits pharmaceutiques	0,00 €	939,17 €	
6067 Fournitures scolaires	35 702,05 €	35 858,09 €	0,44%
611 Contrats de prestation de service	44 551,48 €	44 811,55 €	0,58%
61351 Locations mobilières matériel roulant	0,00 €	322,08 €	
61358 Locations mobilières autres	23 023,05 €	25 533,48 €	
614 Charges locatives et de copropriété	0,00 €	3 493,84 €	
61521 Entretien de terrains	17 080,00 €	22 510,00 €	31,79%
615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics	25 299,96 €	43 687,50 €	72,68%
615231 Entretien et réparations - Voiries	2 304,00 €	4 446,00 €	92,97%
615232 Entretien et réparations - Réseaux	-345,00 €	1 316,32 €	-481,54%
61551 Entretien et réparations - Matériel roulant	37 133,16 €	35 014,40 €	-5,71%
61558 Entretien d'autre matériel	24 889,15 €	15 424,90 €	-38,03%
6156 Maintenance	157 385,96 €	168 073,32 €	6,79%
6161 Primes d'assurance multirisques	53 226,66 €	69 268,77 €	30,14%
6182 Documentation générale et technique	4 046,24 €	2 031,62 €	-49,79%
62268 Honoraires	3 927,00 €	1 141,20 €	-70,94%
6227 Frais d'actes et de contentieux	17 694,00 €	19 522,00 €	10,33%
6231 Annonces et insertions	5 756,52 €	4 052,52 €	-29,60%
6232 Fêtes et cérémonies	54 734,83 €	53 895,56 €	-1,53%
6236 Catalogues et imprimés	5 936,18 €	1 788,26 €	-69,88%
6237 Publications	9 698,00 €	10 372,00 €	6,95%
6238 Divers (publicité, publication, relations publiques)	18 904,07 €	18 256,89 €	-3,42%
6247 Transports collectifs	23 992,98 €	17 764,59 €	-25,96%
6251 Voyages et déplacements	1 571,24 €	2 158,46 €	37,37%
6261 Frais d'affranchissement	15 113,42 €	13 237,67 €	-12,41%
6262 Frais de télécommunications	36 600,37 €	33 857,53 €	-7,49%
627 Services bancaires et assimilés	3 797,02 €	6 577,37 €	73,22%
6288 Autres services extérieurs	20 564,34 €	18 995,15 €	-7,63%
63512 Taxes foncières	36 436,00 €	42 784,00 €	17,42%
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	77,76 €	
637 Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00 €	981,79 €	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 296 194,83 €	2 267 960,92 €	-1,23%

On constate une diminution de 1,23 % des charges à caractère général, due à la maîtrise des dépenses sur différents postes et du plan d'économie.

Les hausses sont essentiellement observées sur les postes suivants :

- Les achats de prestations de service avec + 2 626 € (+ 8 160 € déménagement Dolto, + 6 079 € sur le séjour ski, + 4 039 € / JVS gestion du temps, - 11 694 € sur les prestations ALSH Fourmis/Pitchounes/Ados, - 9 790€ Concertation/Etude d'aménagement urbain).
- L'énergie électrique avec + 107 913 €, cette hausse étant toutefois minime par rapport à ce qu'elle aurait pu être. Les restrictions énergétiques mises en place sur tous les bâtiments communaux, ont permis de contenir cette inflation.
- L'alimentation (+ 14 280 €), ont vu leur réalisation augmenter du fait d'une hausse importante de l'inflation.
- Les locations mobilières (+ 2 510 €), avec en 2024, la location du matériel de ski et d'un véhicule de transport pour 8 584 €, l'entretien de bâtiments publics (+ 18 388 €).
- Les assurances (+ 16 042 €), les services bancaires (+ 2 780 €), les fournitures d'entretiens (+ 5 200 €).

Les baisses sont, quant à elles, essentiellement observées sur les postes suivants :

- Les vêtements de travail (- 3 285 €), les combustibles avec - 163 048 €, les petits équipements (- 33 800 €),
- L'entretien et réparation du matériel roulant (- 2 119 €), l'entretien et la réparation d'autres mobiliers et matériels (- 9 464 €).

En 2024, les principales charges à caractère général sont :

- Les denrées alimentaires pour près de 19.26 %, (18.4 % en 2023)
- L'énergie, l'électricité pour près de 16.11 %, (11.21 % en 2023)
- Les fournitures de petit équipement pour 9.64 %, (10.99 % en 2023)
- Les maintenances pour..... 7.41 %, (6.85 % en 2023)
- Les prestations de service pour 7.07 %, (6.87 % en 2023)

➤ **Les Charges de personnel :**

Elles ont augmenté de 4.27 % de 2023 à 2024, et ont été réalisées à hauteur de 98.63 % par rapport au budget primitif 2024, elles représentent 57.10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

LES CHARGES DE PERSONNEL			
Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
6218 Autres personnel extérieur	36 495,14 €	0,00 €	-100,00%
64111 Rémunération principale personnel titulaire	2 164 654,71 €	2 579 561,52 €	19,17%
64112 NBI, SFT, indemnité de résidence	27 838,53 €	15 511,36 €	-44,28%
64113 NBI	0,00 €	18 588,36 €	
64118 Autres indemnités	195 787,69 €	58 854,86 €	-69,94%
64131 Rémunération personnel non titulaire	870 691,88 €	724 431,01 €	-16,80%
64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00 €	3 541,19 €	
64138 Primes et autres indemnités	3 159,56 €	8 945,52 €	183,13%
6417 Rémunérations des apprentis	6 397,22 €	7 795,22 €	21,85%
6451 Cotisation à l'URSSAF	578 426,47 €	519 727,92 €	-10,15%
6453 Cotisations aux caisses de retraites	667 128,42 €	761 864,90 €	14,20%
6454 Cotisations aux ASSEDIC	34 202,14 €	29 446,91 €	-13,90%
6455 Cotisations pour assurance du personnel	149 357,52 €	153 777,78 €	2,96%
6456 Versement au FNC et supplément familial	5 249,00 €	6 369,00 €	21,34%
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	4 364,10 €	6 023,10 €	38,01%
6474 Versement aux autres œuvres sociales	19 965,29 €	23 042,72 €	15,41%
6475 Médecine du travail, pharmacie	694,54 €	893,60 €	28,66%
6331 Versement mobilité	11 894,10 €	50 104,01 €	
6332 Cotisations au FNAL	3 539,95 €	14 226,22 €	
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	6 327,56 €	4 607,16 €	-27,19%
6336 Cotisations CNFPT et CDG	73 872,98 €	80 065,69 €	8,38%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 860 046,80 €	5 067 378,05 €	4,27%

En 2024, Les principales charges de personnel sont :

- Les rémunérations (charges ouvrières comprises) du personnel titulaire pour 50.90 %
- (44.53 % en 2023).
- Les cotisations aux caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) pour 15.03 %.
- (13.72 % en 2023).
- Les rémunérations du personnel non titulaire (charges ouvrières comprises) pour 14.30 %.
- (17.91 % en 2023).
- Les cotisations à l'URSSAF pour 10.25 %.
- (11.90 % en 2023).

➤ L'atténuation de produits :

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS			
Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
7014249 Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	168,00 €	1 207,00 €	
739116 Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	4 588,80 €	
739118 Autres reversements de fiscalité	35 468,00 €	0,00 €	
739211 Prélèvement pour reversements de fiscalité - attributions de compensation	349 544,01 €	423 826,40 €	21,25%
7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00 €	785,00 €	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	385 180,01 €	430 407,20 €	11,74%

En 2024, l'atténuation de produits a augmenté de 11.74 % par rapport à 2023. L'attribution de compensation négative à reverser à la CULM a augmenté de 21.25 % (+ 74 282 €). La pénalité de par la loi SRU du fait du manque de logements sociaux sur la commune est de 4 588,80 €.

➤ Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, des subventions versées au CCAS, au budget logements et lotissement, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
65311 Indemnité des élus	104 736,50 €	106 129,70 €	1,33%
65313 Cotisations de retraite des élus	15 438,47 €	7 402,54 €	-52,05%
65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	12 334,91 €	
65315 Formation des élus	95,00 €	190,00 €	100,00%
6541 Créances admises en non valeur	0,00 €	1 224,34 €	
6542 Créances éteintes	315,88 €	2 577,70 €	
657358 Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités	4 807,34 €	4 873,78 €	1,38%
657363 Subvention au CCAS	230 000,00 €	230 000,00 €	0,00%
65736221 Subventions aux budgets logement et lotissement	85 000,00 €	230 000,00 €	170,59%
657382 Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	19 253,97 €	25 099,90 €	30,36%
65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	125 480,90 €	119 368,32 €	-4,87%
65888 Autres charges diverses de gestion courante	6 946,85 €	67 013,65 €	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	592 074,91 €	806 214,84 €	36,17%

Les autres charges de gestion constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 9.08 % des dépenses réelles totales supportées par la commune en 2024. Elles ont augmenté de 36.17 % de 2023 à 2024, cette variation est due aux hausses et aux baisses constatées suivantes :

Subvention au budget lotissement inscrite au compte 65736221 d'un montant de 150 000 €, hausse de 5 845 € sur les subventions de fonctionnement aux autres organismes publics inscrites au compte 657382 et hausse de 12 334 € sur les cotisations de sécurité sociale.

Diminutions de 8 036 € sur les cotisations de retraite des élus inscrite au compte 65313.

En 2024, les principales charges de gestion sont :

- La subvention au CCAS pour..... 28.53 %, (38.84 % en 2023).
- La subvention au budget logements et lotissement pour 28.53 %, (14.35 % en 2023).
- La rémunération des élus (charges comprises) pour 17.68 %, (17.68 % en 2023).
- Les subventions aux associations de la Commune pour 13.16 %, (21.19 % en 2023).

➤ **Les charges financières :**

Elles sont constituées des intérêts des emprunts réglés en 2024, des intérêts courus non échus en 2024 et rattachés, des intérêts de ligne de trésorerie.

LES CHARGES FINANCIERES			
Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
66111 Intérêts des emprunts	162 253,51 €	249 134,95 €	53,55%
66112 ICNE rattachés	390,16 €	-2 734,30 €	
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 617,04 €	55 123,21 €	
66 LES CHARGES FINANCIERES	165 260,71 €	301 523,86 €	82,45%

Elles ont augmenté de 82.45 % par rapport à 2023. Les taux d'intérêts des emprunts ont augmenté de 53.55 % et les intérêts de ligne de trésorerie ont augmenté de 52 506 € par rapport à 2023.

En 2024, elles représentent 3.08 % des dépenses totales et 3.40 % des dépenses réelles.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Elles sont passées de 4 510,20 € en 2023 à 393,99 € en 2024.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Dépenses	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	93,60 €	393,99 €	
678 Autres charges exceptionnelles	4 416,60 €	0,00 €	
67 LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 510,20 €	393,99 €	-91,26%

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en « recettes d'ordre de transfert entre sections » en investissement.

➤ **Les sorties de l'actif et leur plus value lors des cessions d'immobilisations :**

Elles représentent la valeur comptable à l'actif des immobilisations cédées et la plus-value réalisée.

Elles connaissent une augmentation de 508 055 € par rapport à 2023. Leur montant total est de 522 887,26 €.

En 2024, les opérations de sortie de l'actif communal et les plus-values enregistrées sont :

Un terrain de 214 m² sortie d'actif pour sa valeur comptable de 367 437,20 € lors de sa cession à un particulier, avec une plus value de 155 450,06 €.

➤ **Les amortissements :**

Ils présentent une hausse de 12.29 % par rapport à 2023. Leur montant est de 378 917,57 €.

➤ **Le virement à la section d'investissement :**

Il n'est prévu qu'au budget primitif, et ne donne pas lieu à écriture comptable sur l'exercice.

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement prévu au budget primitif, soit le résultat escompté à la clôture de l'exercice et futur autofinancement de la section d'investissement de l'année N+1.

A. 2 EVOLUTION 2023-2024 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 121 079,55 €	1 292 743,28 €	15,31%
73 IMPOTS ET TAXES (Autres que produits des 3 taxes)	572 957,28 €	619 485,03 €	8,12%
73 IMPOTS ET TAXES (Produits des 3 taxes)	6 207 745,00 €	6 716 098,00 €	8,19%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 252 729,69 €	1 297 492,20 €	3,57%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	70 665,96 €	84 920,85 €	20,17%
013 ATTENUATION DE CHARGES	84 717,71 €	132 631,59 €	56,56%
76 PRODUITS FINANCIERS	149,02 €	199,38 €	33,79%
77 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	12 181,98 €	464 160,60 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 653,96 €	119 100,14 €	139,86%
TOTAL DES RECETTES REELLES	9 371 880,15 €	10 726 831,07 €	14,46%
<i>(042) 77 TRAVAUX EN REGIE</i>	<i>199 998,01 €</i>	<i>229 700,23 €</i>	<i>14,85%</i>
<i>(042) 77 MOINS VALUE</i>	<i>2 650,25 €</i>	<i>58 726,66 €</i>	<i>2115,89%</i>
<i>(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>9 307,29 €</i>	<i>9 605,76 €</i>	<i>3,21%</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 955,55 €	298 032,65 €	40,61%
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	9 583 835,70 €	11 024 863,72 €	55,07%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	500 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 083 835,70 €	11 524 863,72 €	14,29%

LES RECETTES REELLES :

Elles ont augmenté de 14.46 % par rapport à 2023.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population telles que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetièrre et tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition de la CULM, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour le compte de celle-ci.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération par arrêté du Maire.

Ce chapitre a connu une augmentation de 15.31 % par rapport à 2023, le tableau ci-dessous va nous permettre d'étudier la variation constatée pour chacune des catégories des produits des services, du domaine et ventes diverses :

LES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
Recettes	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
70311 Concessions dans les cimetières	22 551,81 €	22 584,80 €	0,15%
70312 Redevances funéraires	4 880,00 €	7 360,00 €	50,82%
70388 Autres redevances et recettes diverses (redevances d'occupation du domaine public)	5 761,38 €	5 361,02 €	-6,95%
7062 Redevances à l'école de musique	77 070,35 €	81 704,50 €	6,01%
7066 Redevances aux centres de loisirs et divers séjours	303 865,88 €	331 537,15 €	9,11%
7067 Redevances au restaurant scolaire	361 731,81 €	367 669,78 €	1,64%
706888 Autres prestations de service (encarts publicitaires dans la revue et prestation de service repas personnes âgées)	75 749,00 €	99 542,30 €	31,41%
70846 Mise à disposition de personnel facturée à la CULM	211 945,57 €	310 705,27 €	46,60%
70876 Remboursement de frais par la CULM	57 523,75 €	66 278,46 €	15,22%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 121 079,55 €	1 292 743,28 €	15,31%

Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des tarifs, les variations sur ce chapitre sont décrites ci-après :

Une hausse sur les redevances des centres de loisirs et divers séjours de 9.11 % avec + 7 347 € pour le séjour ski et + 20 327 € sur les divers ALSH.

Une hausse de 7 514 € sur les remboursements par la CULM du personnel mis à disposition et des frais supportés par la commune pour les compétences voirie.

Une hausse de 5 938 € sur les redevances au restaurant scolaire et une hausse de 23 473 € de la prestation de services repas pour le CCAS.

Les principaux produits des services, du domaine et ventes diverses sont :

- Les redevances au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, CULM et haltes garderies) pour 28.44 %, (32.26 % en 2023).
- Les redevances des parents pour les différents ALSH et séjour ski pour 25.64 %, (27.1 % en 2023).
- Le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel pour la compétence voirie, pour - 24.03 % (18.9 % en 2023).
- La vente de repas au CCAS pour les personnes âgées pour 7.11 %, (6.10 % en 2023).
- Les redevances des parents pour l'école de musique pour 6.32 %, (6.87 % en 2023).
- Le remboursement par la CULM des frais du service voirie..... 5.12 %, (5.13% en 2023).

Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :

IMPOTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES			
Recettes	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
73123 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	292 636,70 €	344 023,00 €	17,56%
73154 Droits de place	10 379,56 €	6 843,97 €	-34,06%
731731 Impôts sur les cercles et maisons de jeux	49,77 €	45,03 €	-9,52%
73174 Taxe locale sur la publicité extérieure	67 774,60 €	70 175,40 €	3,54%
73212 Dotation de solidarité communautaire	17 877,00 €	18 891,00 €	5,67%
732221 Fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales	167 306,00 €	177 490,00 €	6,09%
7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	1 916,65 €	2 016,63 €	5,22%
7388 Autres taxes diverses (taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles)	15 017,00 €	0,00 €	
73 IMPOTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES	572 957,28 €	619 485,03 €	8,12%

Ce poste regroupe :

-La dotation de solidarité communautaire instaurée en 2020 par la CULM, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place et les impôts sur les spectacles.

Il a augmenté de 8.12 %, cette variation est essentiellement due :

A une hausse du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (+ 10 184 €).

A une augmentation de 2 401€ sur la taxe locale sur la publicité extérieure.

Une forte hausse de la taxe aux droits de mutation (+ 51 386 €).

Les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 55.53 %, (51.7 % en 2023).
- Le FPIC pour28.65 %, (29.2 % en 2023).
- La taxe locale pour la publicité extérieure 11.32 %, (11.82 % en 2023).
- La dotation de solidarité communautaire pour3.04 %, (3.12 % en 2023).

Les impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) :

Ils ont augmenté de 8.19 % en 2024 par rapport à 2023.

Leur montant est de 6 716 098 €. Ils représentent 62.61 % des recettes réelles et 58.27 % des recettes totales du budget de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous retrace leur calcul pour 2024 et leur évolution par rapport à 2023.

Le produit des 3 taxes et son évolution 2024-2023			
Libellé	2023	2024	Evolution 2024/2023
Revalorisation totale	7,78%	5,10%	-34,45%
Reval physique TFB	0,68%	1,20%	76,47%
Coef reval légal TFB	7,10%	3,90%	-45,07%
Tx TFB départemental			
Taux TFB	40,85%	42,81%	4,80%
TFB base	13 616 285	14 197 432	4,27%
TFB produit	5 562 252 €	6 077 921 €	9,27%
Taux TFNB	103,76%	108,74%	4,80%
TFNB base	139 864	148 151	5,93%
TFNB produit	145 123 €	161 099 €	11,01%
Taux TH	13,82%	14,48%	4,78%
TH bases			
dont résidences secondaires	613 230	489 843	-20,12%
Produit TH	84 748 €	70 929 €	-16,31%
Coefficient correcteur	1,067417	1,067417	0,00%
TOTAL Effet Coefficient Correcteur	379 285 €	400 518 €	5,60%
SOUS TOTAL	6 171 409 €	6 710 467 €	
Rôle supplémentaires	36 336 €	5 631 €	
TOTAL GENERAL	6 207 745 €	6 716 098 €	8,19%

En 2020, le premier acte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mis en œuvre progressivement depuis 2018, s'est achevé. La loi de finance 2020 a introduit des nouvelles modifications en prévision du second acte de cette suppression.

En 2020, elle a été effective pour 80 % des contribuables au niveau national, et la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale a été appliquée au 20 % des contribuables restants par tiers à compter de 2021 et ce, jusqu'en 2023. (Ils en ont été exonérés en 2021 à hauteur de 30 %, puis à 65 % en 2022 et à hauteur de 100 % en 2023).

Les collectivités locales ont perçu la taxe d'habitation jusqu'en 2020, avant de recevoir à compter de 2021 des produits en remplacement.

Cette perte de ressources a été compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021.

Cependant, au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB n'était pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales perdu ; si celui-ci était supérieur, la commune était dite « surcompensée » et s'il était inférieur la commune était alors « sous-compensée ».

Afin de garantir à toutes les communes une compensation à l'euro près du montant de TH sur les résidences principales supprimé, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur a neutralisé les surs ou sous-compensations.

Ce coefficient correcteur a été calculé en 2021, il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Il résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après la réforme.

Ce coefficient a été calculé sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases 2020, et se montait à 1.067417 pour COUZEIX, qui fait partie des communes dites « sous compensée ».

A partir de 2021, la commune n'a plus perçu de produit de taxes d'habitation sur les résidences principales, celui-ci ayant été remplacé par le produit des bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la commune voté en 2021 et celui du département 2020, soit (21.89 % + 18.96 % = 40.85 %).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50 % des bases de taxe sur le foncier bâti des usines, des allocations compensatrices ont été perçues en remplacement.

En 2024, le produit total des impositions directes, s'élève à 6 716 098 € en augmentation de 8.19% par rapport à 2023.

La revalorisation nationale des bases de taxes foncières pour 2024 était de 3.90 % contre 7.10 % en 2023, leur revalorisation physique était de 1.20 % contre 0.68 % en 2023. Le montant des bases de taxes foncières 2024 est de 14 197 432 € contre 13 616 285 € en 2023, en augmentation de 4.27 %.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, son montant est de 148 151 €, en augmentation de 5.93 % par rapport à celles de 2023. Le produit TFNB se monte à 161 099 €.

En 2024, seules les bases des résidences secondaires soient 489 843 €, sont soumises à la taxe d'habitation, son taux de 14.48 %, le produit de taxe d'habitation 2024 s'élève à 70 929 €.

L'application du coefficient correcteur a généré les produits supplémentaires de 390 995 € (5 799 651 € x 0.067417) sur le produit de taxe foncière « bâti » et de 9 523 € (141 254 € x 0.067417) sur le produit des allocations compensatrices de taxe foncière « bâti » Usines.

➤ **Les dotations et participations :**

Elles sont constituées des recettes issues de la DGF (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité rurale), des participations de l'état, du département, de la caisse d'allocations familiales, et des dotations de compensation fiscale.

Le tableau ci-après nous retrace leur évolution 2023-2024 :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
Recettes	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Ecart en % entre les réalisations 2023 et les réalisations 2024
74111 DGF - Dotation forfaitaire	577 398,00 €	594 937,00 €	3,04%
741121 DGF - Dotation de solidarité rurale 2ème fraction	186 689,00 €	0,00 €	
741123 DGF - Dotation de solidarité urbaine	0,00 €	87 251,00 €	
741127 DGF - Dotation nationale de péréquation	113 954,00 €	122 831,00 €	7,79%
742 Dotations aux élus locaux	0,00 €	163,00 €	
744 FCTVA	7 682,68 €	9 186,75 €	19,58%
74718 Participation Etat - Autres	107 277,08 €	131 388,93 €	22,48%
7473 Participations départements	18 529,00 €	18 529,00 €	
747818 Participations - Autres organismes (CAF et MSA)	112 144,93 €	143 076,52 €	27,58%
7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	471,00 €	1 088,00 €	131,00%
74833 Etat - Compensations au titre des exonérations des taxes foncières	94 714,00 €	158 258,00 €	67,09%
74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Compensations du département pour l'utilisation des installations sportives par le collège)	33 760,00 €	30 673,00 €	-9,14%
74888 Autres attributions et participations	110,00 €	110,00 €	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 252 729,69 €	1 297 492,20 €	3,57%

Elles représentent 12.09 % des recettes réelles de fonctionnement, et 11.25 % des recettes totales.

En augmentation de 3.57 %, les principales variations enregistrées entre 2023 et 2024 sont les suivantes :

Une augmentation de 17 539 € sur la DGF forfaitaire.

Perte de la dotation de solidarité rurale d'un montant de 186 689 € en 2023 contre la dotation de solidarité urbaine d'un montant de 87 251 € soit une baisse de 99 438 €.

Une augmentation de 8 877 € sur la dotation nationale de péréquation.

Une augmentation des dotations de l'Etat de 24 112 €, (+ 3 283 € participation des frais d'élections / + 38 397 € sur l'indemnisation des passeports et CNI avec une deuxième station biométrique/+ 89 709 € filet de sécurité).

Une augmentation de 30 932 € sur les participations de la CAF et de la MSA.

Une diminution de 3 087 € de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle.

Les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF pour.....62.04 % (70 % en 2023).
- Les compensations d'exonération de taxes foncières pour12.19 % (7.56 % en 2023).
- Les participations de la CAF pour les divers centres de loisirs pour11.02 % (8.9 % en 2023).
- Le fonds départemental de taxe professionnelle pour2.36 % (2.69 % en 2023).

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Ce sont principalement :

- Les revenus des immeubles (inscrits à l'actif du budget principal de la commune) pour 32 569,82 €, le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le budget principal pour un montant de 31 307,52 €.

Ce chapitre a augmenté de 20.17 % entre 2023 et 2024 du fait de remboursement des charges des locations plus importantes dues à l'inflation et du changement d'article 7788 pour les produits exceptionnels en M57.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, en congé maternité et en accident du travail, ceux-ci ayant fortement augmenté (+ 47 914 €).

Ce chapitre a augmenté de 56.56 % entre 2023 et 2024.

➤ **Les produits de cession d'immobilisations :**

En 2024, leur montant est de 464 160,60 €,

Les cessions 2024, sont :

- Une grange à Belfont pour 275 000 €.
- Une maison au Country pour 175 000 €
- Un terrain à un particulier pour 4 280 €.
- Des ventes par AGORA (motoculteur, camion, remorque, gyro broyeur, broyeur) pour 9 660 €.

➤ **Les produits exceptionnels**

Ils connaissent une forte augmentation en 2024 (+ 139.86 %), celle-ci est essentiellement due à des mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale.

Les recettes d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en dépenses d'ordre de transfert entre sections, en investissement.

➤ **Les travaux en régie :**

Pour un montant de 229 700,23. €.

➤ **Les moins-values sur cessions :**

Pour un montant de 58 726,66 €.

Les moins-values sont :

Moins value de 55 000 € sur la cession d'une maison EY.

Moins value de 3 071,78 € sur la cession d'un Gyro broyeur aérateur.

Moins value de 621,54 € sur la cession d'un Motoculteur.

Moins value de 33,34 € sur cession de deux terrains HK 138 et 140

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Pour un montant de 9 605,76 €.

➤ **Les transferts de charges :**

En 2020, le gouvernement a autorisé les collectivités à étaler certaines charges de fonctionnement à caractère général liés à la COVID-19, pour COUZEIX, elle se sont élevées à 66 050.90 €.

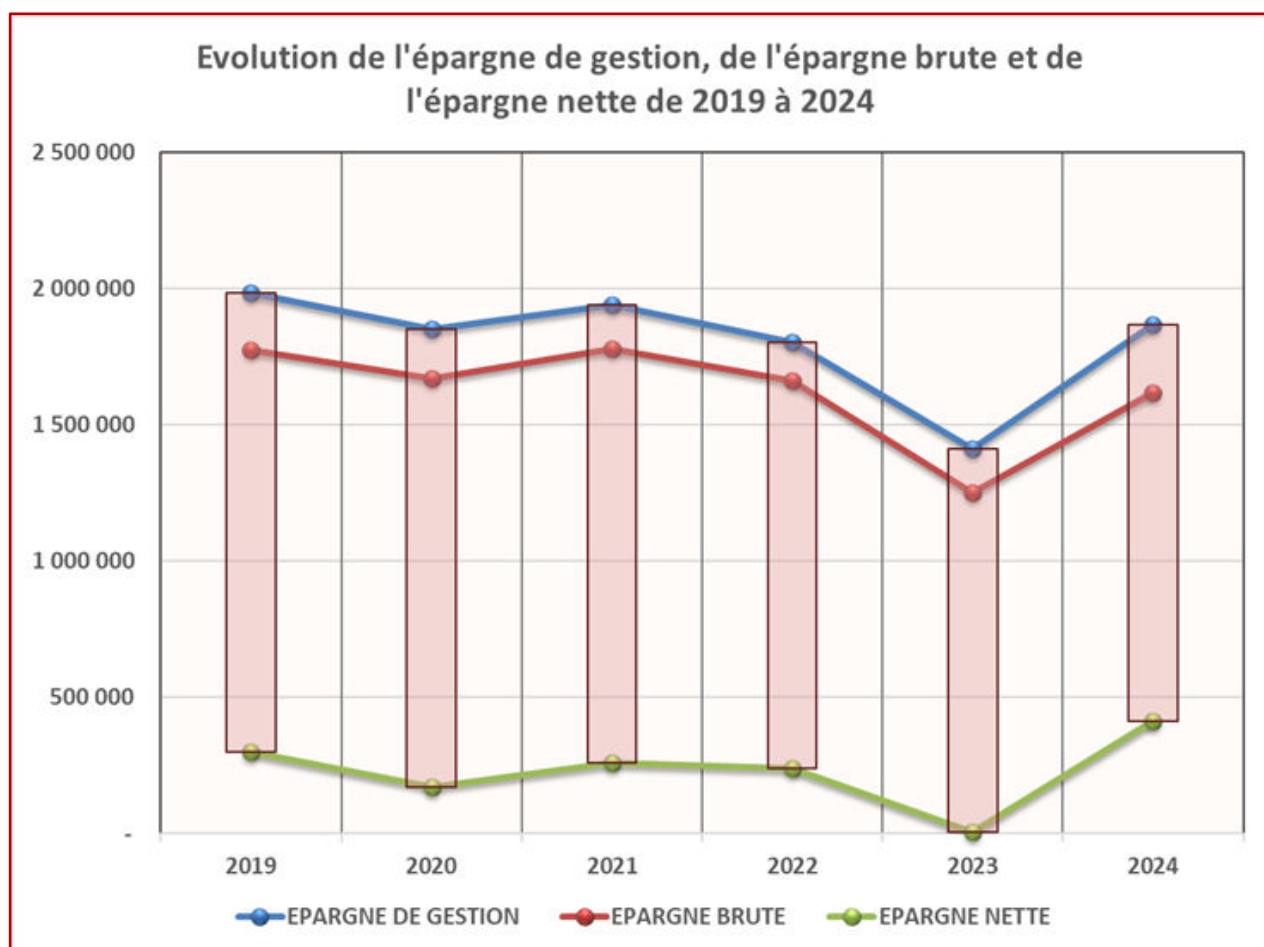
Cette opération d'étalement se traduisant par un transfert de cette charge par le biais du compte de recettes d'ordre 791 vers les dépenses d'investissement au compte d'ordre 4815, et un début d'amortissement sur 5 ans à compter de 2020.

En 2021, c'est l'indemnité de 43 127.10€ à verser à l'ODHAC suite à l'abandon du projet rue Jean Moulin, qui a été imputée à ce compte, pour connaître elle aussi, un début d'amortissement dès 2021. A partir de 2022, il est normal que ce poste soit à zéro.

L'AUTOFINANCEMENT

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent d'évaluer la progression de l'épargne de gestion, l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette depuis 2019 :

TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES, DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE BRUTE DE 2019 A 2024							
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation entre 2024 et 2023
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	7 264 642 €	8 103 269 €	8 644 179 €	6,68%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	6 357 078 €	6 545 486 €	6 626 030 €	7 121 051 €	7 941 016 €	8 395 044 €	5,72%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 342 087 €	8 396 815 €	8 567 773 €	8 926 722 €	9 354 105 €	10 262 670 €	9,71%
EPARGNE DE GESTION	1 985 009 €	1 851 329 €	1 941 742 €	1 805 671 €	1 413 089 €	1 867 627 €	32,17%
INTERÊTS DE LA DETTE	210 085 €	182 162 €	161 492 €	143 592 €	162 254 €	249 135 €	53,55%
EPARGNE BRUTE	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 662 079 €	1 250 835 €	1 618 492 €	29,39%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1 421 749 €	1 246 306 €	1 206 868 €	-3,16%
EPARGNE NETTE	298 298 €	168 899 €	257 818 €	240 330 €	4 529 €	411 624 €	



En 2024, la Commune aura gagné 29.39 % de capacité d'autofinancement par rapport à l'année précédente.

B. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	RAR 2023 + BP 2024	RAR 2023 + BP 2024 + DM	Réalisations 2024	Ecart en % entre réalisations 2024 et (RAR 2023 + BP 2024)	RAR 2024
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 828,00 €	63 828,00 €	14 069,81 €	-77,96%	45 650,68 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	428 055,00 €	428 055,00 €	0,00 €		428 055,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	282 118,42 €	340 618,42 €	243 049,75 €	-13,85%	4 068,06 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 194 215,53 €	6 460 165,53 €	4 996 316,15 €	-19,34%	1 338 200,42 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 968 216,95 €	7 292 666,95 €	5 253 435,71 €	-24,61%	1 815 974,16 €
10 REVERSEMENT TROP PERCU FCTVA	66 411,00 €	66 411,00 €	0,00 €		0,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 175,00 €	13 175,00 €	13 174,54 €		0,00 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 206 868,00 €	1 207 468,00 €	1 207 467,58 €	0,05%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 286 454,00 €	1 287 054,00 €	1 220 642,12 €	-5,12%	0,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	239 400,00 €	298 126,66 €	298 032,65 €	24,49%	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	239 400,00 €	298 126,66 €	298 032,65 €	24,49%	0,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	19 610,00 €	188 610,00 €	188 448,07 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	19 610,00 €	188 610,00 €	188 448,07 €	860,98%	0,00 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	2 168 596,61 €	2 168 596,61 €	2 168 596,61 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 682 277,56 €	11 235 054,22 €	9 129 155,16 €	-14,54%	1 815 974,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Recettes	RAR 2023 + BP 2024	RAR 2023 + BP 2024 + DM	Réalisations 2024	Ecart en % entre réalisations 2024 et (RAR 2023 + BP 2024)	RAR 2024
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 473 272,63 €	1 600 011,63 €	1 002 957,28 €	-31,92%	602 932,78 €
16 EMPRUNTS	5 529 500,87 €	5 715 811,87 €	4 402 556,54 €	-20,38%	1 000 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 000,00 €	2 600,00 €	2 522,47 €	26,12%	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	7 004 773,50 €	7 318 423,50 €	5 408 036,29 €	-22,79%	1 602 932,78 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	830 000,00 €	830 000,00 €	684 977,14 €	-17,47%	137 917,28 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	922 706,06 €	922 706,06 €	922 706,06 €		0,00 €
024 PRODUITS DE CESSION	454 280,00 €	1 519,40 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 206 986,06 €	1 754 225,46 €	1 607 683,20 €	-27,15%	137 917,28 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	421 850,00 €	944 737,26 €	901 804,83 €	113,77%	0,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 029 058,00 €	1 029 058,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 450 908,00 €	1 973 795,26 €	901 804,83 €	-37,85%	0,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	19 610,00 €	188 610,00 €	188 448,07 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	19 610,00 €	188 610,00 €	188 448,07 €	860,98%	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 682 277,56 €	11 235 054,22 €	8 105 972,39 €	-24,12%	1 740 850,06 €

B. 1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES :

➤ Les dépenses d'équipement :

Leur taux de réalisation est de -24.61 % par rapport au (Budget primitif 2024 + RAR 2023). Cependant, les restes à réaliser « dépenses engagées juridiquement mais non mandatées avant la fin de l'exercice » seront reportés sur l'exercice 2025, leur montant est de 1 815 974.16 €, ce qui correspond à une réalisation « théorique » des dépenses d'équipement de 101.45 % par rapport à nos prévisions 2024.

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement et les restes à réaliser 2024.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT DEPENSES 2024		
Dépenses	Réalisations 2024	RAR 2024
2031 Etudes	0,00 €	21 024,00 €
2051 Concessions et droits similaires	14 069,81 €	24 626,68 €
20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 069,81 €	45 650,68 €
2041512 Subventions d'équipement	0,00 €	428 055,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	428 055,00 €
2118 Autres terrains	77 865,99 €	0,00 €
21321 Immeubles de rapport	1 990,86 €	0,00 €
21352 Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments privés	2 621,89 €	0,00 €
2151 Réseaux de voirie	123,24 €	2 135,00 €
21 ACQUISITIONS FONCIERES + RESEAUX DE VOIRIE	82 601,98 €	2 135,00 €
21568 Autres matériel et outillages d'incendie	436,80 €	0,00 €
215738 Autres matériel et outillages de voirie	6 560,00 €	0,00 €
2158 Autres matériels et outillages techniques	3 589,74 €	0,00 €
21838 Matériel de bureau et informatique	13 227,66 €	0,00 €
21848 Mobilier	30 874,71 €	1 887,54 €
2188 Autres mobilier matériel	105 758,86 €	45,52 €
21 MOBILIER MATERIEL	160 447,77 €	1 933,06 €
2313 Immobilisations en cours - Constructions	390 395,16 €	47 231,95 €
2315 Immobilisations en cours - Installations matériel et outillages techniques	161 020,12 €	7 753,52 €
238 Avances sur commandes d'immobilisations	0,00 €	19 600,01 €
CP - Autorisations de programme Construction d'un Pole Culturel Multi-Activités - 2313	58 998,68 €	0,00 €
CP - Autorisations de programme Construction de bâtiments industriels aux services techniques - 2313	556 433,94 €	0,00 €
CP - Autorisations de programme Création d'un skate park - 2313	2 724,00 €	47 276,00 €
CP - Autorisations de programme Construction de l'école maternelle Dolto 2 - 2313	3 826 744,25 €	1 210 344,50 €
CP - Autorisations de programme Construction de l'école maternelle Dolto 2 - 238	0,00 €	5 994,44 €
23 TRAVAUX DIVERS	4 996 316,15 €	1 338 200,42 €
TOTAL GENERAL	5 253 435,71 €	1 815 974,16 €

➤ **Les dépenses financières :**

Elles sont composées :

- Du remboursement du capital des emprunts pour 1 206 867.58 €.
- Des dépôts et cautionnements reçus pour 600 €.
- Du reversement de la subvention pour l'extension du Jardin à malice pour 13 174,54 €.

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre de transfert entre sections en fonctionnement.

➤ **Les travaux en régie :**

Pour un montant de 229 700.23 €.

➤ **La quote-part des subventions aux biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Pour un montant de 9 605,76 €.

➤ **Transfert de charges de fonctionnement à étaler :**

En 2022, il a été transféré à la section d'investissement l'indemnité de résiliation du projet ODHAC pour procéder à son amortissement pour un montant de 43 127.10 €.

Cette opération d'étalement s'est traduite par un transfert de cette charge exceptionnelle par le biais du compte de recettes d'ordre 791 vers les dépenses d'investissement au compte d'ordre 4815, et par un début d'amortissement sur 5 ans au compte d'ordre 6812 à compter de 2021. A partir de 2022, il n'y a eu aucun transfert de ce type.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement):

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre à l'intérieur de la section en investissement.

Elles correspondent à des intégrations :

-De travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (par exemple les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV).

-D'avances payées aux entreprises avant démarrage de travaux (celles-ci sont défalquées des premiers certificats pour paiements).

B. 2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES REELLES :

➤ Les recettes d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les recettes d'équipement 2024 et leurs restes à réaliser :

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT RECETTES 2024		
Recettes	Réalisations 2024	RAR 2024
Subvention CAF équipement ALSH	1 082,34 €	
1318 SUBVENTIONS ACTIFS AMORTISSABLES - AUTRES	1 082,34 €	0,00 €
Subvention Fonds Vert rénovation énergétique restaurant scolaire	66 505,69 €	87 631,93 €
Subvention Fonds Vert remplacement parc luminaires	108 281,04 €	
Subvention Fonds Vert Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public		40 881,09 €
1321 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - ETAT	174 786,73 €	128 513,02 €
CTD Travaux d'aménagement locaux de stockage gymnase - 1ère tranche	16 261,00 €	
CTD Travaux d'aménagement locaux de stockage gymnase - 2ème tranche	21 650,16 €	
CTD Construction groupe scolaire Dolto - 1ère tranche	35 000,00 €	
CTD Construction groupe scolaire Dolto - 2ème tranche	50 000,00 €	
CTD Construction groupe scolaire Dolto - 3ème tranche	50 000,00 €	
CTD Rénovation énergétique panneaux solaires thermiques restaurant scolaire		2 191,00 €
CTD Installation d'agrès Halle aux sports	11 100,00 €	
CTD Rénovation énergétique Broussaud - 1ère tranche		
CTD Rénovation énergétique du restaurant scolaire	17 066,00 €	
CTD Extension bâtiment services techniques Océalim - 1ère tranche	21 000,00 €	
CTD Extension bâtiment services techniques Océalim - 2ème tranche	20 000,00 €	
CTD Remplacement de l'éclairage par des luminaires LED au stade Adrien Lacore		20 670,00 €
CTD Réfection de la toiture du bâtiment du country	7 376,20 €	3 403,80 €
CTD Installation panneaux photovoltaïques au pôle culturel multi-activités	4 783,06 €	5 926,94 €
CTD Installation panneaux photovoltaïques nouveau bâtiment groupe scolaire Dolto	1 056,00 €	2 464,00 €
CTD Construction d'un skate park	2 400,00 €	5 600,00 €
CTD Installation panneaux photovoltaïques restaurant scolaire	1 025,61 €	1 882,89 €
1323 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - DEPARTEMENTS	258 718,03 €	42 138,63 €
Subvention ANS Création d'un skate park	18 150,00 €	
Subvention CAF ALSH Portail famille		6 475,00 €
Subvention SEHV Diagnostic énergétique de 3 bâtiments	6 656,00 €	
1328 SUBVENTIONS ACTIFS NON AMORTISSABLES - AUTRES	24 806,00 €	6 475,00 €
DETR Pôle Multi-Activités - 2ème tranche	23 819,90 €	
DETR Aménagement locaux de stockage gymnase	40 408,65 €	
DETR Panneaux photovoltaïques au Country	37 896,25 €	
DETR Rénovation énergétique restaurant scolaire	34 680,86 €	45 710,08 €
DETR Construction groupe dolto - 1ère tranche	210 000,00 €	
DETR Construction groupe dolto - 2ème tranche	947,31 €	299 052,69 €
13461 DETR	347 752,97 €	344 762,77 €
DSIL Pôle Multi-activités	37 027,57 €	
DSIL Panneaux photovoltaïques au Country	30 317,00 €	
DSIL Construction groupe Dolto	58 956,64 €	81 043,36 €
DSIL Rénovation thermique des bâtiments communaux	69 510,00 €	
13462 DSIL	195 811,21 €	81 043,36 €
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 002 957,28 €	602 932,78 €
1641 EMPRUNTS EN EUROS	4 400 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 400 000,00 €	1 000 000,00 €
238 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 522,47 €	0,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS	2 522,47 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	5 405 479,75 €	1 602 932,78 €

Elles comprennent :

-Les subventions versées pour 1 002 957,28 €, leur reste à réaliser pour 602 932,78 € et le reste à réaliser emprunt 2024 qui sera réalisé en 2025 pour 1 000 000 €.

Les recettes financières :

Elles sont composées :

- **Des dotations fonds divers et réserves :**

- le FCTVA pour 543 675,94 €, son montant 2023 était 160 572,60 €.

- les taxes d'aménagement pour 141 301,20 €, leur montant 2023 était 469 82,01 €.

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1) pour 922 706,06 €, son montant 2023 était de 1 191 515.82 €.

- **Des produits de cession d'immobilisations :** ils sont prévus uniquement au budget primitif et réalisés en recettes de fonctionnement au compte 775, puis transférés en recettes d'ordre de la section d'investissement.

LES RECETTES D'ORDRE :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en dépenses d'ordre de transfert entre sections, en dépenses de fonctionnement.

➤ **Les sorties de l'actif et leur plus-value lors des cessions d'immobilisations :**

Elles représentent la valeur comptable à l'actif des immobilisations cédées et leur plus-value réalisée.

➤ **Les amortissements :**

Leur montant total est de 378 917,57 € (Voir page 11).

➤ **Le virement à la section d'investissement :**

Il n'est prévu qu'au budget primitif, et ne donne pas lieu à écriture comptable sur l'exercice.

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement prévu au budget primitif, soit le résultat escompté à la clôture de l'exercice et futur autofinancement de la section d'investissement de l'année N+1.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement):

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

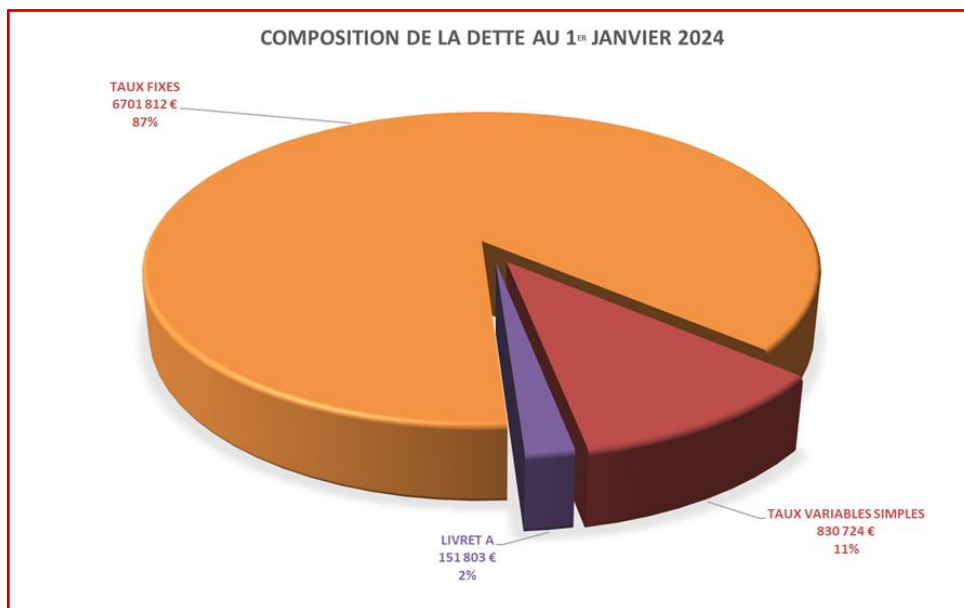
Elles correspondent à des intégrations :

-De travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (par exemple les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV).

-D'avances payées aux entreprises avant démarrage de travaux (celles-ci sont défalquées des premiers certificats pour paiements).

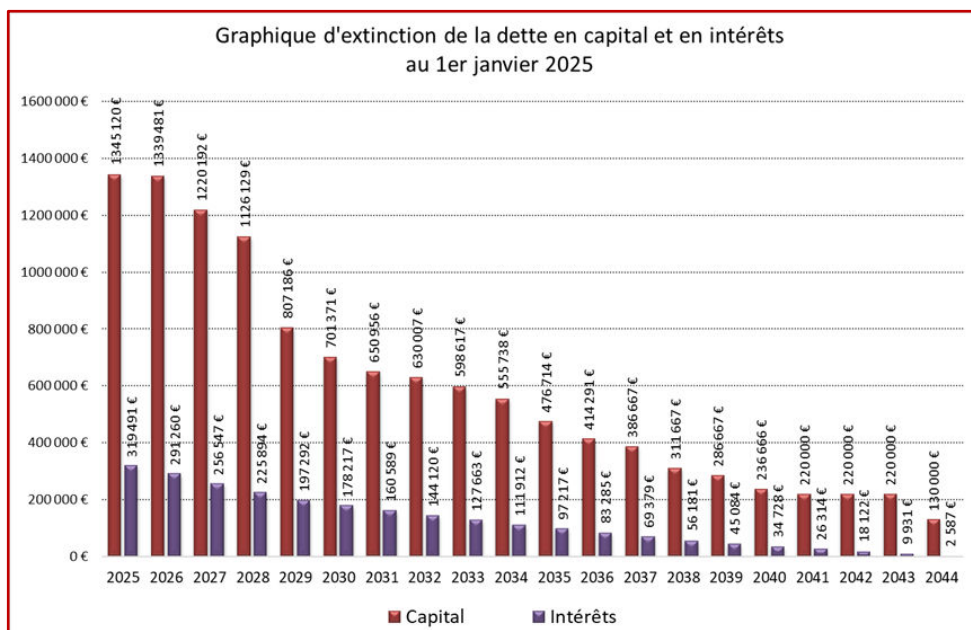
L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 était de 7 684 338 €, sa composition était la suivante :



Le remboursement de la dette en capital 2024 a été de 1 206 867,58 €, le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 10 877 470 €.

Le graphique d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2025 est le suivant :



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier, en nombre d'année d'épargne brute, l'endettement de la Commune.

Son évolution depuis 2019 est la suivante :

Les ratios d'endettement de 2019 à 2024							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation entre 2024 et 2023
Epargne brute /Recettes réelles de fonctionnement	21,28%	19,88%	20,78%	18,62%	13,37%	15,77%	17,96%
Encours de la dette au 31.12	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	7 430 644 €	7 684 338 €	10 877 470 €	41,55%
Epargne Brute	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	1 662 079 €	1 250 835 €	1 618 492 €	29,39%
Encours de dette / Epargne brute	5,68	5,74	4,97	4,47	6,14	6,72	9,40%

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2024

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2024 est de **10 144 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au compte administratif sont les suivants :

Les ratios communaux obligatoires et leur évolution de 2019 à 2024							
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Variation entre 2024 et 2023
Population	9 426	9 507	9 679	9 772	9 965	10 144	1,80%
Dépenses réelles fonctionnement / Population	697	708	701	743	813	852	4,82%
Recettes réelles Fonctionnement / Population	885	883	885	913	939	1012	7,74%
Produit des 3 taxes + AC / Population	540	550	555	583	642	662	3,13%
DGF totale / Population	87	86	85	86	91	79	-12,79%
Epargne brute/ Population	188	176	184	170	126	160	26,63%
Encours de dette / Population	1 069	1 007	915	760	771	1 072	39,08%
Epargne nette / Population	32	18	27	25	0,45	41	

Il est à noter que dans ces ratios d'analyse financière, les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie et les recettes réelles sont diminuées des cessions d'immobilisations.